



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Jean DELERUE
Président de l'association
164 Rte de Castellar
06500 Menton
aspona@free.fr
0676222497

Monsieur F. LAMY
Préfet des Alpes Maritimes
147 Rte de Grenoble
06286 Nice Cedex

Menton le 25 juin 2010

Monsieur le Préfet,

Plusieurs de nos adhérents nous ont interpellés à propos de travaux commencés il y a deux semaines sur le Domaine Public Maritime plage du Buse à Roquebrune Cap Martin.

Une pelleteuse est présente sur la plage, qualifiée de plage naturelle au POS et semble creuser un fossé pour enterrer une canalisation allant de la Villa Casa Del Mare à la Mer. Actuellement il y a sur la plage des restes de canalisation en fonte dangereux pour les enfants qui la fréquentent, des banderoles rouges et blanc interdisent l'accès aux travaux, en bord de mer par 1 m de fond il y a 6 gros sacs de déblais. Plusieurs adhérents ont téléphoné à la mairie de Roquebrune, il ne semble pas qu'une AOT du DPM ait été accordée. Ces sacs, sans doute remplis de gravas, représentent une pollution latente considérable pour l'herbier de Posidonies qui est tout proche. La plage de plus en plus fréquentée en cette période est défigurée par les travaux qui semblent être conduits par l'entreprise Garelli.

J'aimerais savoir, Monsieur le Préfet, s'il est légal de

- Faire une tranchée sur le DPM sans étude préalable de l'impact ?
- De laisser des sacs de gravas par 1m de profondeur ?
- Renvoyer en mer des eaux pluviales sans aucun traitement ?
- De pomper l'eau de mer ?

Sans que tout cela ne soit affiché en mairie. Vous trouverez en pièces jointes des photos

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean Delerue

Copie à Monsieur le Maire de Roquebrune, Monsieur le Député de la circonscription,
Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Directeur de Nice Matin